



COMMUNICATION
SUR LE PROGRÈS



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

NOTRE ENGAGEMENT

Monsieur Le Secrétaire Général,

Depuis 40 ans, nous accompagnons nos clients en leur offrant des solutions de traitement thermique et de surface afin d'optimiser les performances de leurs produits et d'en accroître leur durée de vie.

Nous avons toujours œuvré pour diminuer notre impact sur l'environnement en mettant, en outre, en place notre propre installation de recyclage des eaux usées en 1999.

Convaincu qu'une entreprise se définit avant toute chose par l'équipe qui la compose, l'état d'esprit familiale et le dialogue permanent avec l'ensemble des collaborateurs est pour nous une priorité.

Pour être pérenne, nous considérons par ailleurs qu'une entreprise se doit d'être exemplaire vis-à-vis des bonnes pratiques commerciales, comptables et financières.

C'est dans ce cadre, en qualité de président, que je vous confirme notre engagement à soutenir les dix principes du pacte mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous communiquons cette année sur les actions mises en place ainsi que sur nos objectifs futurs.

Port Jérôme sur seine, le 25 mai 2022

Johann Lesueur

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Johann Lesueur', is written over a faint, light-colored circular stamp or watermark.



RESPECT DES DROITS DE L'HOMME :

Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2 : Veillez à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

Nous avons toujours pratiqué la politique du « management baladeur ». En considérant que les instructions écrites passent mal, cette méthode permet de rester proche des collaborateurs et de comprendre leurs éventuels problèmes, qu'ils soient d'ordre professionnel ou personnel.

Chacun peut ainsi s'exprimer librement avec la direction qui prend en considération l'ensemble des remarques/demandes relatives à :

- L'organisation du travail
- Les moyens matériels
- Les relations entre collaborateurs
- Les questions relatives à la sécurité au travail
- Les questions relatives à la rémunération.
- Les problématiques d'ordre personnelles/familiales.

Par ailleurs, afin de valider cette pratique managériale, et dans le but de favoriser le bien être de nos collaborateurs, nous avons mandaté un cabinet conseil en ressources humaines.

Conformément à la réglementation, notre règlement intérieur intègre les dispositions relatives au harcèlement moral et sexuel :

Celui-ci a été mis à jour cette année et complété en précisant que :

« TOUTE PERSONNE TEMOIN OU VICTIME DE HARCELEMENT A LE DROIT D'ALERER LA DIRECTION. CELLE-CI S'ENGAGE A :

- ➔ GARDER LA PLUS GRANDE CONFIDENTIALITE SUR LES INFORMATIONS QUI LUI SONT COMMUNIQUEES.
- ➔ TRAITER LA DEMANDE DANS LES PLUS BREFS DELAIS.

Ce règlement est affiché dans nos locaux et transmis à l'inspection du travail.



ENVIRONNEMENT :

Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Afin de réduire notre empreinte carbone, tout en réduisant notre risque industriel, nous avons investi dans une installation de traitement thermique sous atmosphère contrôlé entièrement automatisée.

Celle-ci nous permettra de réduire de 50% nos consommations de gaz process et de 25% notre consommation d'énergie électrique.

Le risque d'accident de travail et d'impact environnemental sera également fortement réduit par l'automatisation. Cette installation ,qui viendra en remplacement de l'actuelle, sera opérationnelle en septembre 2022.

La mise en place d'un système de récupération de chaleur fatale pour l'alimentation de nos lignes de traitement de surface nous permettra de réduire d'environ 40% la consommation d'énergie électrique. Ce système permettra également de réduire considérablement notre risque incendie. Cette installation sera opérationnelle en décembre 2022.

Des échanges sont en cours avec Global Climate Initiatives pour le suivi de nos émissions de gaz à effet de serre.